

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 juin 2020

L'an deux mille vingt le 25 juin à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Chantal CALVET, Maire.

Présents :OLIVARI Jeannine, MONE Henri, GOURBIN Thomas, LABRIC Sébastien, LASSELLE Cédric, GLORIES Marc, OLIVIERI Gérard, OLIVIERI Chantal, MONE Olivier, DANJON Anne-Renée

Secrétaire de séance: Chantal OLIVIERI

Date de la convocation: 17 juin 2020

Mme Le Maire donne lecture du Procès verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Fontpédrouse

- **APPROUVE** le Budget Primitif dont :
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 559 671.45 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 206 868.16 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2020 et invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Fontpédrouse

- **APPROUVE** le Budget Primitif dont :
- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 55 000 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 127 547.51 €

LOYER DU CAMPING.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. MAES Marc Gérant du camping communal « Al Baus », compte tenu de la période difficile due à la COVID 19 et

notamment son impact sur le secteur du tourisme, à ce jour il n'y a pas de réservations conséquentes au camping.

Considérant la situation exceptionnelle, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme. Le Maire

- **PROPOSE** de fixer le montant du loyer du camping à 5 000 € pour l'année 2020.

LOYER SNACK MIMI BOUSTIFAIRES

Mme le Maire informe le Conseil municipal que suite à son rendez vous avec M RODIERE Pierre, gérant du Snack Mimi Boustifaire situé aux bains de St Thomas, il serait opportun suite à la période difficile due à la COVID 19, la fermeture des Bains entraînant également la fermeture du snack pendant une période de 3 mois, de lui octroyer une réduction de loyers correspondant à cette durée soit un montant de 900€.

Considérant la situation exceptionnelle, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à la majorité absolue des membres présents :

DECIDE d'annuler les loyers d'août, septembre et octobre.

AFFAIRES DIVERSES

→ Mme Le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré, intéressé par l'achat de la parcelle devant chez lui qui correspond à l'accès à sa maison.

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe et va demander une évaluation au services des domaines afin de lui céder cette parcelle à un prix régulier.

→ immeuble en feu au 24-26 route nationale : suite aux 2 incendies criminels successifs du week-end sur cet immeuble il se trouve que la maison est entièrement détruite, les propriétaires ont porté plainte. Une procédure de péril est engagée par la commune : saisine du tribunal Administratif de Montpellier qui va mandater un expert judiciaire.

Compte tenu de la recrudescence des problèmes sur les résidences secondaires (maison squattée, maison brûlée) le conseil Municipal demande que soit rédigé à l'encontre de tous les propriétaires un courrier leur rappelant que leur responsabilité de propriétaires est engagée lors de problèmes et qu'ils y soient vigilants.

→ ONF : Gérard OLIVIERI, 1^{er} adjoint, a rencontré l'interlocuteur de l'ONF pour notre commune, une vente de bois comme l'année dernière sera réalisée en 2023.

La liste pour les inscriptions à l'affouage est affichée, si les personnes inscrites ne font pas leur coupe ils ne pourront plus se faire inscrire pour l'année suivante, il faudra également peut être mettre en place une redevance même minime afin de sensibiliser les inscrits.

Cet affouage devra être réalisé sous contrôle afin que soient respectées les règles de sécurité pour les personnes qui vont couper leur bois

→ Chantal OLIVIERI élue chargée également du Patrimoine fait un compte rendu de la visite du Centre de Conservation et de restauration du Patrimoine, sur les églises de Fontpédrouse et Prats Balaguer. Il a été demandé que toutes les boiseries de l'Eglise (chaises bancs....) soient traitées

Un devis pour d'éventuels travaux sur l'église de Prats Balaguer va être envoyé à la commune pour 2021.

→ Canal : l'entretien du canal de Fontpédrouse est de plus en plus lourd pour la commune
Marc GLORIES, élu informe le conseil municipal de sa rencontre avec la Société Hydrinnelec qui se proposerait d'exploiter le canal (microcentrale, production électrique ...) ce canal est un patrimoine de la commune qu'il faut conserver donc avant de le donner en exploitation. On va faire réaliser d'autres études par d'autres exploitants avant de se lancer .

→Gérard OLIVIERI fait un compte rendu de la commission agriculture qui a eu lieu la semaine dernière en présence des éleveurs.

La cohabitation entre les campeurs et les vaches est de plus en plus difficile .

Le stationnement à AUMET est de plus en plus anarchique

Les éleveurs ont demandé s'il pouvaient faire du brulage, on va voir avec la conseillère agricole où et comment cela pourrait être fait. Une réponse leur sera apportée au retour d'estives.

Il a été demandé à la commune de prendre contact avec l'éleveur de moutons pour savoir s'il monte en estive cette année.

Il a été précisé aux éleveurs que pour 2021 une augmentation de la redevance sera appliquée .

La séance a été levée à 21h40.